



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 25 novembre 2014, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absente :

Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014;

1.3.- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

**RÉSOLUTION
2014-11-421**



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

- 1.4.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2015;*
- 1.5.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2015;*
- 1.6.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2015;*
- 1.7.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2015;*
- 1.8.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2015;*
- 1.9.- Avis de motion relatif à un *Règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire pour l'année 2015;*
- 1.10.- Avis de motion pour modifier le *Règlement numéro 835 relatif à la création d'un programme de crédit de taxes et à l'octroi d'une aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives;*
- 2.0.- **MAIRIE**
- 2.1.- Révision des programmes gouvernementaux et le risque de centralisation vers Québec;
- 2.2.- Importance de préserver le modèle de développement spécifique à l'Abitibi-Témiscamingue;
- 2.3.- Nouvelle structure du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISS) de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 2.4.- Nomination d'une mairesse suppléante pour l'année 2015;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :
 - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
 - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
 - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
 - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
 - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
 - 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
 - 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 5.0.- **URBANISME**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 5.1.- Adoption du premier projet de *Règlement numéro 841 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une affectation rurale industrielle;*
- 5.2.- Adoption du premier projet de *Règlement numéro 842 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 afin de créer une nouvelle zone industrielle I-3;*
- 5.3.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Serge Daigle au 661, rue Royale;
- 5.4.- Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Aide financière accordée à monsieur Serge Daigle – 661, rue Royale;
- 5.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la Clinique chiropratique Dr Maxime Guarnaccia au 1110, rue Royale;
- 5.6.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Construction Norascon inc. au 1041, rue Royale;
- 5.7.- Appui traverse de CN;
- 5.8.- Autorisation garage motoneige;
- 5.9.- Approbation sentier VTT;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Rapport des subventions du Comité d'analyse des demandes d'aide financière et de soutien aux organismes 2014 – 1^{er} et 2^e dépôt;
- 7.2.- Inscription de la Ville de Malartic au Défi Santé 5-30 Équilibre;
- 7.3.- Adoption de l'échelle salariale 2015 du secteur aquatique;
- 7.4.- Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Comité organisateur « Forum régional en santé mentale 2015 »;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.1.- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Réponse aux plaintes du 18 septembre et 23 octobre 2014 – Activités à l'intérieur de la sablière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

32D01-003;

13.2.- Candidatures pour le prix Hommage bénévolat – Québec 2015;

13.3.- Mine Canadian Malartic : Plan de mesures d'urgence;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

RÉSOLUTION
2014-11-422

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec (L.R.Q., c. E-2.2)*, les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposés devant le conseil.

1.4.- **Avis de motion relatif à un Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2015**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2015*.

1.5.- **Avis de motion relatif à un Règlement imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2015**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2015*.

1.6.- **Avis de motion relatif à un Règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2015**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2015*.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

1.7.- Avis de motion relatif à un Règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2015

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2015*.

1.8.- Avis de motion relatif à un Règlement imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2015

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2015*.

1.9.- Avis de motion relatif à un Règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire pour l'année 2015

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire pour l'année 2015*.

1.10.- Avis de motion pour modifier le Règlement numéro 835 relatif à la création d'un programme de crédit de taxes et à l'octroi d'une aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives

AVIS DE MOTION est donné par M. conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement relatif à la création d'un programme de crédit de taxes et à l'octroi d'une aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives*.

2.0.- MAIRIE

2.1.- Révision des programmes gouvernementaux et le risque de centralisation vers Québec

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit parties prenantes à la prospérité du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles;

CONSIDÉRANT QUE les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE la nécessaire adaptation des normes et

RÉSOLUTION
2014-11-423



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique;

CONSIDÉRANT QUE l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EXIGER du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;

D'EXIGER du gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions;

DE RÉAGIR vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-424

2.2.- **Importance de préserver le modèle de développement spécifique à l'Abitibi-Témiscamingue**

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda soit parties prenantes de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT QUE l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EXIGER du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;

DE COMMUN IQUER cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue;

DE RÉAGIR vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle décentralisé.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-425

2.3.- Nouvelle structure du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISS) de l'Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est reconnue pour son pôle en santé psychiatrique pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale est l'intervenante privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de créer un CISSS régionale qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des emplois associés au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda, et poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;

QUE des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;

QUE les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;

QUE les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;

QUE la Ville de Malartic soit reconnue pour son pôle en santé psychiatrique pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE RESPECTER les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;

QUE chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2014-11-426**

2.4.- Nomination d'une mairesse suppléante pour l'année 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme la conseillère Sylvie Daigle à titre de maire suppléant, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 inclusivement;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

La trésorière dépose et présente au conseil municipal les listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Aucune liste déposée.

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539*

**RÉSOLUTION
2014-11-427**



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom
de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la
période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2014, tel qu'il appert des listes
déposées au soutien;

Adoptée.

5.0.- **URBANISME**

RÉSOLUTION
2014-11-428

5.1.- **Adoption du premier projet de Règlement numéro 841 modifiant le
Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic
afin de créer une affectation rurale industrielle**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le premier projet de *Règlement numéro 841 modifiant le
Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin
de créer une affectation rurale industrielle*, tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-429

5.2.- **Adoption du premier projet de Règlement numéro 842 modifiant le
Règlement de zonage numéro 377 afin de créer une nouvelle zone
industrielle I-3**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le premier projet de *Règlement numéro 842 modifiant le
Règlement de zonage numéro 377 afin de créer une nouvelle zone
industrielle I-3*, tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-430

5.3.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration
architecturale pour monsieur Serge Daigle au 661, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan
d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la
propriété du 661, rue Royale (lot #2 998 280 du cadastre du Québec) pour
la rénovation de la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait
tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de
Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en
recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale de (PIIA) présentée par monsieur Serge Daigle au 661, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-431

5.4.- **Programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 : Aide financière accordée à monsieur Serge Daigle – 661, rue Royale**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la façade du 661, rue Royale ont été complétés;

CONSIDÉRANT QUE le tout est conforme et respecte les exigences du *Règlement numéro 810 établissant un programme de revitalisation pour la période 2013-2015 de la rue Royale*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'aide financière de 4 794,49 \$ à monsieur Serge Daigle;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-432

5.5.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la Clinique chiropratique Dr Maxime Guarnaccia au 1110, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 1110, rue Royale (lot #2 999 187 du cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par la Clinique chiropratique Dr Maxime Guarnaccia au 1110, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-433

5.6.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Construction Norascon inc. au 1041, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 1041, rue Royale (lot #2 999 289 du cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment principal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par Construction Norascon inc. au 1041, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-434

5.7.- Appui traverse de CN

CONSIDÉRANT QUE le Comité de planification des sentiers VHR sur le territoire de la Ville de Malartic est constitué depuis septembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de réunir les clubs de VHR, la Ville de Malartic et les sociétés minières du territoire afin de faire de la planification à long terme et dans une vision de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité a travaillé à la création de tracés de sentiers fédérés VTT et de motoneige à l'extérieur du périmètre urbain de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est traversée par la voie ferrée du Canadian National d'est en ouest;

CONSIDÉRANT QUE lesdits sentiers doivent passer du sud au nord en traversant ladite voie ferrée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la demande de traverse de la voie ferrée au Canadian National située à l'ouest de la Ville de Malartic, telle que démontrée sur la carte jointe à la présente résolution;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-435

5.8.- Autorisation garage motoneige

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RESCINDER la résolution 2014-10-392 Club de Moto-neige de Malartic inc. : Abri tempo du 28 octobre 2014;

D'AUTORISER l'agrandissement du garage conditionnellement à l'approbation des plans par les représentants de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-436

5.9.- Approbation sentier VTT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le sentier VTT tel que démontré sur la carte jointe à la présente résolution;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

7.1.- **Rapport des subventions du Comité d'analyse des demandes d'aide
financière et de soutien aux organismes 2014 – 1^{er} et 2^e dépôt**

Dépôt à titre d'information.

RÉSOLUTION
2014-11-437

7.2.- **Inscription de la Ville de Malartic au Défi Santé 5-30 Équilibre**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est soucieuse de promouvoir de saines habitudes de vie de ses concitoyens et concitoyennes;

CONSIDÉRANT QUE le Défi Santé 5-30- Équilibre vise à sensibiliser les gens pendant 6 semaines, soit du 1^{er} mars au 11 avril de chaque année, à savoir :

- Manger au moins 5 portions de fruits et légumes;
- Bouger au moins 30 minutes pour les adultes et 60 minutes pour les enfants;
- Faire le point sur ses forces pour un meilleur équilibre de vie;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INSCRIRE la Ville de Malartic au Défi Santé 5-30 Équilibre pour l'année 2015;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-438

7.3.- **Adoption de l'échelle salariale 2015 du secteur aquatique**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'échelle salariale 2015 du secteur aquatique, telle que présentée;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-439

7.4.- **Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec**

CONSIDÉRANT QUE Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec a suggéré de nouvelles propositions et que l'une d'entre elles a été retenue;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2014-09-364 Bibliothèque : Orientations 2015, la Ville de Malartic avait décidé de ne pas renouveler la convention existante avec Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RESCINDER la résolution 2014-09-364 Bibliothèque : Orientations 2015 du 23 septembre 2014;

DE RETENIR la proposition numéro 2 soumise par Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec;

DE FORMER un comité de travail pour l'analyse des besoins futurs de la bibliothèque;

D'AUTORISER monsieur Jean Carrier, directeur général et madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, une convention avec Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec pour l'année 2015;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Comité organisateur « Forum régional en santé mentale 2015 »

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 100 \$ à l'édition 2015 du Forum régional en santé mentale sous le thème « Artiste de sa vie » prévue pour le 7 mai 2015;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Réponse aux plaintes du 18 septembre et 23 octobre 2014 – Activités à l'intérieur de la sablière 32D01-003

RÉSOLUTION
2014-11-440

RÉSOLUTION
2014-11-441



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a fait parvenir une réponse le 6 novembre 2014 suite aux plaintes du 18 septembre et du 23 octobre 2014 concernant les activités à l'intérieur de la sablière 32D01-003;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER monsieur Jean Carrier, directeur général, afin de transmettre une lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en lien avec la réponse donnée relativement au processus de conversion des huiles synthétiques en huiles végétale dans tous les équipements de l'exploitant de la sablière 32D01-003;

Adoptée.

13.2.- Candidatures pour le prix Hommage bénévolat – Québec 2015

Dépôt à titre d'information.

13.3.- Mine Canadian Malartic : Plan de mesures d'urgence

Dépôt à titre d'information.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 34

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2014-11-442


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER